

Maladie et fongecif que faire

Par David 77, le 05/11/2013 à 12:58

[fluo]bonjour[/fluo]

je viens vers vous car je ne trouve pas la réponse ou du moins celle que I ont me donne me plait pas .

J'ai 2 périodes sur ma fiche de paye.

1 au 30 Septembre (ou j'étais en maladie depuis le 24 Janvier)Et la période de fongecif du 1 au 31 octobre..

Ils considèrent que je me retrouve avec 2 salaire de base en négatifs!! car une est antérieur et l'autre en réel..

Donc obligatoirement en additionnant les périodes de négatifs.. j'ai ma fiche de paye qui est bizard.

A t on le droit d avoir 2 périodes en terme de rémunération sur la même fiche de paye? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par chaber, le 05/11/2013 à 13:44

Bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre